

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2024 DEVE 74 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à manifestation d'intérêt 2024), pour 893.047,98 € en investissement et 1.980,00 € en fonctionnement

PROJET DE DELIBERATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le 3 mai 2018, votre assemblée a adopté la Stratégie de Paris pour une alimentation durable qui dote la capitale d'une politique alimentaire transversale ambitieuse pour que l'alimentation consommée à Paris soit saine, respectueuse de l'environnement et accessible à toutes et tous. Cette stratégie, labellisée en 2021 Projet Alimentaire Territorial (PAT) par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, offre un cadre structurant aux nombreuses actions sectorielles déjà engagées ou à venir et à la mobilisation des acteurs du territoire.

Le Plan Alimentation Durable 2022- 2027 voté à l'unanimité lors du Conseil de Paris en mai 2022, fixe des objectifs ambitieux pour une restauration 100 % durable au sein des établissements de la restauration collective. À horizon 2027, 75% des produits y seront issus de l'agriculture biologique et 50 % seront des produits locaux cultivés à moins de 250 km de Paris.

Les trois Plan Alimentation Durable successifs ainsi que le travail des 21 gestionnaires de restauration collective ont permis de passer de 7% de denrées durables en 2008 à près de 60% de durable et 44% de bio en 2023. Paris est aujourd'hui le premier acheteur public de produits biologiques en France.

Afin de permettre d'accélérer la mise en œuvre des actions prévues dans le plan de sortie des plastiques 2021-2026 et dans le plan alimentation durable 2022-2027 (ci-après dénommé PAD), la Ville de Paris accompagne financièrement depuis 2021 les investissements réalisés par les gestionnaires de restauration collective, en fonction de leurs caractéristiques propres : organisation de la production en cuisines sur-place ou centrales, en liaison chaude ou froide, en régie directe ou concédée, et de leur niveau d'alimentation durable respectif.

En juillet 2022, votre assemblée a accordé des subventions à six gestionnaires de restauration collective parisienne pour leurs projets de sortie des plastiques, pour un montant total de 357.000 € en investissement. Au mois de novembre 2022, votre assemblée a accordé des subventions à sept autres gestionnaires de restauration collective parisienne pour leurs projets de sortie des plastiques, pour un montant total de 270.611 € en investissement. Au mois de juillet 2023, votre assemblée a accordé des subventions à sept gestionnaires de restauration collective parisienne pour leurs projets de sortie des plastiques et d'alimentation durable, pour un montant total de 530.670 € en investissement. Au mois de novembre 2023, votre assemblée a accordé des subventions à sept gestionnaires de la restauration collective parisienne pour leurs projets de lutte contre le gaspillage alimentaire, pour un montant total de 116.465 € en investissement et de 21.226 € en fonctionnement.

Début 2024, les gestionnaires de la restauration collective parisienne ont été invités à répondre à un appel à manifestation d'intérêt avec de nouveaux projets pour la période 2024-2025. Ainsi, les gestionnaires ont identifié leurs priorités (sortie du plastique, lutte contre le gaspillage alimentaire, cuisiné maison). Plus précisément, les demandes portent sur des achats de matériels de production, de tri et de pesée des déchets alimentaires, sur des actions de sensibilisation et de formation, ou encore des expérimentations innovantes en termes de vaisselle, équipements et animations.

Par ailleurs, certains projets nécessitent un soutien financier pour compléter les subventions accordées par le SYCTOM (Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères) à hauteur maximum de 50 % pour des achats de tables de tri et de balances de pesée des déchets ou des actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le total des financements aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre cet appel à manifestation d'intérêt en 2024 est de 991.087,38 € en investissement et 21.720,00 € en fonctionnement, soit un montant total de 1.012.807,38 €. Une partie de ces financements fait l'objet de délégations de crédits à la DSOL et la DFPE.

Aussi, je vous propose de soutenir les projets suivants :

- **La Caisse des écoles de Paris Centre** porte le projet d'achat de cellules de refroidissement rapide pour cinq cuisines sur place en liaison chaude pour permettre la confection de préparations froides maison tout en diminuant les contraintes de planning de production. Il correspond aux actions 6, 13 et 14 du PAD : Optimiser les flux logistiques, Limiter les achats des produits alimentaires controversés et l'usage d'additifs, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 100%, soit 47.978,12 € en investissement ;

- **La Caisse des écoles du 7^e arrondissement** porte les projets :

1-d'achat de plateaux inox compartimentés, échelles de stockage et séchage pour ces matériels, et autres ustensiles en inox pour 4 sites, pour un montant de 16.473,87 € en investissement (éligible aux subventions du SYCTOM). Il correspond aux actions 14 et 15 du PAD : Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ;

2-d'achat de matériels pour le tri et la mesure des biodéchets dans les réfectoires des écoles maternelles, pour un montant de 3.231,08 € en investissement. Il correspond aux actions 11, 12 et 20 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Valoriser les biodéchets au plus près, Développer les actions de sensibilisation à l'alimentation durable pour les convives et leur entourage;

3-d'achat de matériels de cuisson pour une optimisation de la production dans une cuisine, pour un montant de 27.743,36 € en investissement. Il correspond aux actions 13 et 14 du PAD : Limiter les achats des produits alimentaires controversés et l'usage d'additifs, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés ;

4-d'achat de matériel de maîtrise de la température de pique-niques fait maison (carboglaces et thermomètres), pour un montant de 565,14 € en investissement. Il correspond aux actions 13 et 14 du PAD : Limiter les achats des produits alimentaires controversés et l'usage d'additifs, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés ;

Il vous est proposé de soutenir les projets 2, 3 et 4 à hauteur de 100% et le premier projet 1 à hauteur de 60%, soit 41.423,90 € en investissement ;

- **La Caisse des écoles du 8^e arrondissement** porte les projets :

1-d'achat de plateaux inox pour 4 écoles primaires en 2024, dans le cadre d'un plan pluriannuel 2024-2026 pour équiper toutes les écoles de l'arrondissement, pour un montant de 24.797,50 € en investissement (éligible aux subventions du SYCTOM). Il correspond aux actions 11 et 17 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Former et accompagner tou.te.s les acteurs et actrices de la restauration collective parisienne ;

2-d'achat de tamis électriques et cellules de refroidissement rapide pour production de compotes et gâteaux cuisinés maison à base de produits frais, pour les 5 dernières cuisines non encore équipées de ce type de matériel, pour un montant de 46.128,00 € en investissement. Il correspond aux actions 7, 14 et 15 du PAD : Servir des menus de saison, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ;

3- d'achat de balances de pesées de déchets alimentaires de fin de repas pour les 2 collèges de l'arrondissement, pour un montant de 1.437,60 € en investissement. Il correspond à l'action 11 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Il vous est proposé de soutenir les projets 2 et 3 à hauteur de 100% et le projet 1 à hauteur de 60%, soit 62.444,10 € en investissement.

- **La Caisse des écoles du 9^e arrondissement** porte les projets :

1-d'achat de matériel de production pour réaliser des recettes maison (mixeurs, batteurs-mélangeurs, tamis, extracteurs de jus, moules à cake, tables réfrigérées), pour équiper la cuisine centrale et les 3 cuisines sur place du 9^e, pour un montant de 86.843,40 € en investissement. Il correspond aux actions 14 et 15 du PAD :

Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ;

2-d'achat de matériel pour créer une légumerie afin d'augmenter la part des achats de fruits et légumes frais bruts non emballés (éplucheuse et coupe-légumes), pour un montant de 20.710,20 € en investissement. Il correspond aux actions 14 et 15 du PAD : Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ;

3-d'achat de matériel de dressage d'entrées et desserts pour supprimer des emballages plastiques individuels (entonnoirs à piston inox et leurs supports), pour un montant de 1.626,91 € en investissement. Il correspond à l'action 15 du PAD : Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne.

Il vous est proposé de soutenir les projets 1, 2 et 3 à hauteur de 100%, soit 109.180,51 € en investissement.

- **La Caisse des écoles du 10^e arrondissement** porte les projets :

1-d'achat de 5 cellules de refroidissement rapide, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'équipement de toutes les cuisines de l'arrondissement avec ce matériel qui permet de réaliser des préparations maison et de refroidir d'éventuels restes de production, pour un montant de 49.800,00 € en investissement. Il correspond aux actions 11 et 14 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés ;

2-d'achat de lunch-boxes durables pour le conditionnement et le transport de pique-niques maison, en quantité suffisante pour assurer une rotation sur plusieurs jours, pour un montant de 38.808,00 € en investissement. Il correspond aux actions 7, 14, 15 et 16 du PAD : Servir des menus de saison, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne, Mettre à la disposition de tou.te.s les convives une alimentation de qualité répondant à leurs besoins ;

3-d'achat de plateaux inox compartimentés et des chariots d'égouttage adaptés pour sept établissements scolaires, suivant un plan pluriannuel d'équipement sur 2023-2025 permettant d'équiper toutes les écoles du 10^e pour un montant de 129.240,00 € en investissement (éligible aux subventions du SYCTOM). Il correspond aux actions 11, 15 et 17 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne, Former et accompagner tou.te.s les acteurs et actrices de la restauration collective parisienne ;

4-d'achat d'une table de tri équipée d'une balance de pesée des déchets, pour réaliser des animations et des actions dans les réfectoires sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire, pour un montant de 2.508,00 € en investissement (éligible aux subventions du SYCTOM). Il correspond aux actions 11, 17 et 20 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Former et accompagner tou.te.s les acteurs et actrices de la restauration collective parisienne, Développer les actions de sensibilisation à l'alimentation durable pour les convives et leur entourage.

Il vous est proposé de soutenir les projets 1 et 2 à hauteur de 100%, le projet 3 à hauteur de 60%, et le projet 4 à hauteur de 40% en investissement, soit 167.155,20 € en investissement.

- **La Caisse des écoles du 11^e arrondissement** porte les projets :

1-d'achat de tables de tri pour doter les derniers réfectoires élémentaires du 11^e non encore équipés pour un montant de 5.418,00 € en investissement (les 50% restants sont autofinancés). Il correspond aux actions 11 et 12 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Valoriser les biodéchets au plus près ;

2-d'achat de bacs de tri pour l'ensemble des réfectoires maternelles, pour un montant de 4.127,20 € en investissement (les 50% restants sont autofinancés). Il correspond aux actions 11, 12 et 20 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Valoriser les biodéchets au plus près, Développer les actions de sensibilisation à l'alimentation durable pour les convives et leur entourage ;

3-d'achat de 13 coupe-pains électriques pour doter les sites non encore équipés de ce type de matériel, pour un montant de 12.860,72 €. Il correspond aux action 14 du PAD (Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés) ;

4-d'achat de 2 trancheurs électriques, pour doter la cuisine centrale d'un second trancheur, et un collège non encore équipé, pour un montant de 1.856,52 € en

investissement (les 50% restants sont autofinancés). Il correspond à l'action 14 du PAD Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés ;
5-d'achat de bacs gastronomes inox suite à la restructuration de la cuisine centrale Souzy, pour un montant de 15.354,55 € en investissement (les 50% restants sont autofinancés). Il correspond aux actions 14 et 15 du PAD : Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ;

6- d'achat de balances de pesées, pour améliorer le respect des recettes maison par les agents de production et mesure le gaspillage alimentaire en fin de service, pour un montant de 776,23 € en investissement (les 50% restants sont autofinancés). Il correspond aux actions 11 et 14 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés ;

Il vous est proposé de soutenir les projets 2, 3, 4, 5 et 6 à hauteur de 100%, et le projet 1 à hauteur de 80%, soit 39.329,62 € en investissement.

- **La Caisse des écoles du 13^e arrondissement** porte les projets :

1-d'achat de cellules de refroidissement rapide à chariot pour les 4 dernières cuisines centrales non encore équipées, et 3 cuisines sur-place, selon un plan pluriannuel 2023-2025 prévoyant d'équiper les 21 sites de production de ce type de matériel indispensable à la production de certaines préparations maison et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, pour un montant de 135.400,00 € en investissement (la CDE13 autofinçant en 2024 3 cellules de refroidissement pour 3 cuisines sur-place, ainsi que la totalité des frais de création d'alimentations électriques, pour un montant de 21.500,00 €). Il correspond aux actions 7, 11, 13, 14 et 16 du PAD Servir des menus de saison, Lutter contre le gaspillage alimentaire, Limiter les achats de produits alimentaires controversés, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre à disposition de tou.te.s les convives une alimentation de qualité répondant à leurs besoins ;

2-d'achat de contenants inox pour le transport de sauces froides entre les cuisines centrales et leurs satellites (gourdes inox étanches), en remplacement de pots à sauce en matières plastiques dans le cadre d'un projet de sauces froides maison, pour un montant de 3.982,00 € en investissement. Il correspond aux actions 11, 13, 14 et 15 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Limiter les achats de produits alimentaires controversés, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne.

Il vous est proposé de soutenir le projets 1 et 2 à hauteur de 100%, soit 139.382,00 € en investissement.

- **La Caisse des écoles du 14^e arrondissement** porte les projets :

1-d'achat de bacs gastronomes inox de différentes tailles pour 3 cuisines centrales et 8 cuisines sur-place afin de préparer, cuisiner, stocker et transporter des plats végétariens dans le cadre du développement d'une alternative végétarienne quotidienne, pour un montant de 5.474,00 € en investissement. Il correspond aux actions 8, 11 et 15 du PAD Poursuivre le développement de l'offre de repas végétariens dans les cantines, Lutter contre le gaspillage alimentaire, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastiques dans la restauration collective parisienne ;

2-d'achat de coupe-pommes pour chaque réfectoire, afin de favoriser la consommation des fruits frais, pour un montant de 424,80 € en investissement. Il correspond à l'action 11 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire ;

3-d'achat de bacs gastronomes inox de tailles adaptées pour remplacer la totalité des bacs en plastique pour les préparations froides et le service des fruits, pour un montant de 8.785,20 € en investissement. Il correspond aux actions 11 et 15 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastiques dans la restauration collective parisienne.

Il vous est proposé de soutenir le projets 1, 2 et 3 à hauteur de 100%, soit 14.684,40 € en investissement.

- **La Caisse des écoles du 18^e arrondissement** porte le projet d'installation de cuisines pédagogiques dans deux collèges, dont l'un est spécialisé dans la filière SEGPA Hygiène Alimentation Service, afin de promouvoir le « cuisiné maison », des petits déjeuners ou des pique-niques qualitatifs et l'alimentation végétarienne, pour un montant de 55.090,00 € en investissement (la CDE18 autofinçant une partie de ce programme d'équipement). Il correspond aux actions 19 et 20 du PAD : Faire

connaître le PAD et permettre aux convives et à leurs familles d'y participer, Développer les actions de sensibilisation à l'alimentation durable pour tou.te.s les convives.
Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 50%, soit 27.545,00 € en investissement ;

- **La Caisse des écoles du 19^e arrondissement** porte les projets :

1 -d'achat de cellules de refroidissement pour 16 cuisines de production pour développer le « cuisiné maison » et permettre la récupération des excédents de production, pour un montant de 134.717,40 € en investissement. Il correspond aux actions 11, 14 et 15 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ;

2- d'achat de conteneurs isothermes de transport pour la livraison de satellites actuellement en liaison froide en barquettes plastiques, à partir d'une cuisine sur-place transformée en cuisine centrale en liaison chaude, pour un montant de 3.223,61 € en investissement. Il correspond aux actions 14 et 15 du PAD : Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ;

3-d'achat de sacs à dos isothermes ergonomiques pour le transport de pique-niques maison réfrigérés, pour un montant de 1.351,00 € en investissement. Il correspond aux actions 14 et 15 du PAD : Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ;

4-d'achat de gobelets inox réutilisables pour fourniture aux Espaces Nature et Découverte d'été, en remplacement de gobelets plastique, pour un montant de 408,96 € en investissement. Il correspond à l'action 15 du PAD : Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ;

5-d'achat de plateaux inox compartimentés et des échelles d'égouttage adaptées, pour deux établissements (la CDE19 autofinçant un établissement en 2024), pour un montant de 13.673,94 € en investissement Il correspond à l'action 15 du PAD : Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ;

6-d'achat de planches à découper en verre trempé en remplacement de planches en matières plastiques, pour doter les derniers sites non encore équipés de ce type de matériel, pour un montant de 3.965,96 € en investissement. Il correspond à l'action 15 du PAD : Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ;

7-d'achat de marmites chauffantes pour l'élaboration ou le réchauffage, et le service de soupes cuisinées maison, pour un montant de 25.920,00 € en investissement Il correspond aux actions 8, 14 et 16 du PAD : Poursuivre le développement de l'offre de repas végétariens dans les cantines, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre à la disposition de tou.te.s les convives une alimentation de qualité répondant à leurs besoins ;

8- d'actions de sensibilisation au tri des déchets et aux enjeux environnementaux des agents de la CDE19 sur la base de sessions participatives animées par un prestataire, pour un montant de 6.600,00 € en fonctionnement (éligible aux subventions SYCTOM). Il correspond aux actions 12 et 17 du PAD : Valoriser les biodéchets au plus près, Former et accompagner tou.te.s les acteurs et actrices de la restauration collective parisienne ;

Il vous est proposé de soutenir le projets 1, 2, 3, 4, 6 et 7 à hauteur de 100%, le projet 5 à hauteur de 60%, et le projet 8 à hauteur de 30%, soit 177.791,29 € en investissement et 1.980,00 € en fonctionnement.

- **La Caisse des écoles du 20^e arrondissement** porte les projets :

1-d'achat de blenders pour réalisation de jus de fruits frais au goûter pour les maternelles, pour un montant de 25.584,00 € en investissement. Il correspond aux actions 11, 14, 15 et 16 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne, Mettre à la disposition de tou.te.s les convives une alimentation de qualité répondant à leurs besoins ;

2-d'achat de matériels de cuisine permettant la réalisation de recettes cuisinées maison (batteurs, ustensiles, robots...), pour un montant de 12.462,00 € en

investissement. Il correspond aux actions 8, 14 et 16 du PAD : Poursuivre le développement de l'offre de repas végétariens dans les cantines, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre à la disposition de tou.te.s les convives une alimentation de qualité répondant à leurs besoins ;

3-d'achat de tamis électriques pour la confection de jus, coulis et compotes à base de fruits non consommés, sur 4 établissements-pilotes, pour un montant de 10.587,84 € en investissement. Il correspond aux actions 11, 14, 15 et 16 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne, Mettre à la disposition de tou.te.s les convives une alimentation de qualité répondant à leurs besoins ;

4-d'achat de matériels isothermes de transport pour des pique-niques faits maison (bentos, glacières et pains de carboglace), afin de favoriser leur déploiement et le travail des animateurs, pour un montant de 17.500,00 € en investissement Il correspond aux actions 13, 14, 15 et 16 du PAD : Limiter les achats des produits alimentaires controversés, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne, Mettre à la disposition de tou.te.s les convives une alimentation de qualité répondant à leurs besoins ;

Il vous est proposé de soutenir les projets 1, 2, 3 et 4 à hauteur de 100%, soit 66.133,84 € en investissement.

- La Direction des Familles et de la Petite Enfance porte les projets :

1-d'achat de fours de remise en température pour 7 établissements en liaison froide concernés par l'arrêt des barquettes plastiques pour le réchauffage des plats, pour un montant de 23.335,00 € en investissement. Il correspond à l'action 15 du PAD : Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ;

2- d'achat de moules à cake en acier antiadhésif en remplacement des moules en silicone existants, pour conforter la réalisation de gâteaux maison pour les goûters, pour un montant de 12.269,00 € en investissement. Il correspond aux actions 14 et 15 du PAD : Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre fin à l'utilisation de tous les types de plastique dans la restauration collective parisienne ;

3-d'achat de différents types de poubelles et réceptacles pour favoriser le tri des déchets alimentaires dans les offices et les réfectoires, de tailles adaptées en fonction de la taille de l'établissement (éligible aux subventions SYCTOM), pour un montant de 66.383,00 € en investissement. Il correspond aux actions 12 et 17 du PAD : Valoriser les biodéchets au plus près, Former et accompagner tou.te.s les acteurs et actrices de la restauration collective parisienne.

La Direction des Espaces verts et de l'Environnement soutiendra les projets 1 et 2 à hauteur de 100% et le projet 3 à hauteur de 60%, soit 75.433,80 € en investissement.

- La Direction des Solidarités porte les projets :

1-de formation de 41 Chef.fe.s de cuisine à la cuisine végétarienne maison à base de produits frais de saison, par des formateurs spécialisés, puis organisation interne d'un partage de bonnes pratiques entre pairs pour diffuser les acquis de cette formation à tous les agents de cuisine, pour un montant de 19.740,00 € en fonctionnement. Il correspond aux actions 7, 8, 13, 14, 16, 17 et 20 du PAD : Servir des menus de saison, Poursuivre le développement de l'offre de repas végétariens dans les cantines, Limiter les achats des produits alimentaires controversés, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre à la disposition de tou.te.s les convives une alimentation de qualité répondant à leurs besoins, Former et accompagner tou.te.s les acteurs et actrices de la restauration collective parisienne, Développer les actions de sensibilisation à l'alimentation durable pour tou.te.s les convives.

2-d'achat de kakémonos durables pour sensibiliser tous les agents et les convives aux enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire pour les 44 restaurants Emeraude, qui seront réutilisés dans un deuxième temps pour les 15 EHPAD (Personnes Agées Dépendantes), les 9 CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) et les 15 EPASE (Aide Sociale à l'Enfance), pour un montant de 7.397,52 € en investissement (éligible aux subventions SYCTOM) Il correspond à l'action 11 et 20 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Développer les actions de sensibilisation à l'alimentation durable pour tou.te.s les convives ;

3-d'achat d'équipements pour améliorer la présentation et la prise des repas sur l'EHPAD Alice Prin, pour améliorer la prise des repas par les résidents en sortant

des standards de la restauration collective (nappes et serviettes en tissus, vaisselle élégante et innovante), pour un montant de 18.167,09 € en investissement. Il correspond aux actions 11, 14 et 16 du PAD : Lutter contre le gaspillage alimentaire, Développer le « cuisiné maison » et supprimer les produits ultra-transformés, Mettre à la disposition de tou.te.s les convives une alimentation de qualité répondant à leurs besoins.

La Direction des Espaces verts et de l'Environnement soutiendra les projets 1 et 3 à hauteur de 100% et le projet (2) à hauteur de 60%, soit 22.605,60 € en investissement et 19.740,00 € en fonctionnement.

Dans le cadre du plan de sortie des plastiques et du plan alimentation durable de la restauration collective parisienne, de nouveaux projets, une fois analysés, pourront vous être proposés lors d'un prochain Conseil de Paris

Je vous propose d'approuver les subventions suivantes pour un montant total de 893.047,98 € en investissement et de 1.980,00 € en fonctionnement :

- 47.978,12 € en investissement à la Caisse des écoles de Paris Centre,
- 41.423,90 € en investissement à la Caisse des écoles du 7^e arrondissement,
- 62.444,10 € en investissement à la Caisse des écoles du 8^e arrondissement,
- 109.180,51 € en investissement à Caisse des écoles du 9^e arrondissement,
- 167.155,20 € en investissement à la Caisse des écoles du 10^e arrondissement,
- 39.329,62 € en investissement à la Caisse des écoles du 11^e arrondissement,
- 139.382,00 € en investissement à la Caisse des écoles du 13^e arrondissement,
- 14.684,40 € en investissement à la Caisse des écoles du 14^e arrondissement,
- 27.545,00 € en investissement à la Caisse des écoles du 18^e arrondissement,
- 177.791,29 € en investissement et 1.980,00 € en fonctionnement à la Caisse des écoles du 19^e arrondissement,
- 66.133,84 € en investissement à la Caisse des écoles du 20^e arrondissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris